



Chères Plouguilloises, Chers Plouguillois,
Plouguiel va vivre pour la seconde fois le passage du Tour de France le 27 juin prochain. C'est une chance et une fierté pour nous d'accueillir un tel évènement. Néanmoins, une organisation de cette ampleur va forcément engendrer quelques contraintes d'autant plus que le 27 juin sera aussi le second tour des élections départementales et régionales.

Tout d'abord les élections, nous allons pouvoir voter pour renouveler à la fois nos conseillers départementaux et nos conseillers régionaux dans nos bureaux de vote habituels : à la mairie et à la salle du Jaudy de la Roche Jaune. Le 20 juin se tiendra le premier tour et le 27 juin le second tour pour ces deux élections.

Dans chaque lieu, et pour ces deux dimanches, seront organisés en parallèle les deux scrutins. Vous pourrez donc voter pour les deux scrutins dans un seul lieu. Tout est prévu pour vous faciliter les opérations dans chaque bureau de vote. Vous trouverez ci-après une note vous expliquant les modalités des votes.

Nous mettons tout en œuvre pour qu'à la fois vous puissiez profiter du Tour de France et que vous puissiez effectuer votre devoir civique dans les meilleures conditions.

Vous trouverez également une note explicative concernant le Tour de France : les conditions de circulation (la départementale sera fermée à la circulation pendant plusieurs heures y compris pour les riverains), les stationnements réglementés, les points de passage autorisés, et bien sûr l'accès aux bureaux de vote notamment ceux de la mairie qui sont les plus concernés. Nous vous conseillons de venir voter avant 11h et après 15h même si, naturellement, les bureaux seront ouverts de 8h à 18h.

Cela va être une journée importante pour Plouguiel, à la fois par le renouvellement d'instances avec qui nous travaillons quotidiennement, mais aussi par le passage du Tour de France. Il va dépendre de chacun de nous, de notre façon d'appliquer les consignes, de faire du 27 juin une fête de la citoyenneté et du sport à Plouguiel.

Je tiens à remercier tous ceux qui rendent cela possible : les agents de la mairie, les élus, les assesseurs, les scrutateurs, les dizaines de bénévoles ...

Le Maire,
Pierre Huonnic



Elections Départementales et Régionales du 20 et 27 juin 2021

DÉPARTEMENTALES :

Quelles sont les compétences des départements ?

L'action sociale constitue la principale compétence du département. Elle concerne principalement les domaines de l'enfance, l'accompagnement des personnes handicapées, des personnes âgées et la gestion des prestations légales d'aide sociale. Le département intervient également en matière d'éducation, d'aménagement de transport, d'action culturelle et sportive.

Circonscriptions électorales :

Les élections départementales sont organisées dans le cadre du canton.

La commune de Plouguiel appartient au canton de Tréguier avec 15 autres communes.

Mode de scrutin :

Les candidats se présentent en binôme. Chaque binôme est obligatoirement composé d'un homme et d'une femme. Leurs suppléants doivent également constituer un binôme femme, homme.

Les conseillers départementaux sont élus pour six ans.

Vous ne pouvez ni rayer ni panacher le bulletin de vote.

RÉGIONALES :

Quelles sont les compétences des régions ?

Le conseil régional a compétence pour promouvoir le développement : économique, social, sanitaire, culturel, et scientifique de la région. Le soutien à l'accès au logement, à l'amélioration de l'habitat. Le soutien à la politique de la ville, la rénovation urbaine, aux politiques d'éducation, l'aménagement et l'égalité de ses territoires. Assurer la préservation de son identité et la promotion des langues régionales.

Les 91 conseillers régionaux sont élus pour 6 ans.

Mode de scrutin :

Les élections régionales s'organisent selon un scrutin de liste proportionnel à deux tours avec prime majoritaire.

Pour les élections régionales, les listes sont composées de sections départementales : chaque liste est constituée d'autant de sections qu'il y a de départements dans la région. Chaque département propose une liste.

Vous allez pouvoir voter pour une liste costarmoricaine paritaire composée de 17 femmes et hommes.

Au premier tour, il n'y a répartition des sièges que dans l'hypothèse où une liste obtiendrait la majorité absolue des suffrages exprimés.

Seules peuvent se présenter au second tour les listes qui ont obtenu au moins 10% des suffrages exprimés.

Vous ne pouvez ni rayer ni panacher le bulletin de vote.

Procuration :

Un électeur absent le jour de l'élection ou empêché d'aller voter, peut voter par procuration. Il choisit une personne qui vote à sa place.

L'électeur absent le jour de l'élection doit faire établir la procuration au plus tôt.

Pour les élections régionales et départementales de juin 2021, le jour du vote, un électeur peut détenir jusqu'à 2 procurations.

Comment faire la démarche ?

Il a 3 possibilités pour faire la démarche :

- Utiliser le téléservice <https://www.maprocuration.gouv.fr/>, puis aller en personne à la gendarmerie ou au commissariat avec un justificatif d'identité et l'e-mail de confirmation du dépôt de la demande en ligne
- Imprimer le formulaire disponible sur internet, puis le remettre, en personne et en présentant un justificatif d'identité, à la gendarmerie ou au commissariat ou au tribunal ou dans un lieu accueillant du public défini par le préfet
- Remplir à la main le formulaire disponible sur place (gendarmerie ou commissariat ou tribunal, ou lieu accueillant du public défini par le préfet) et présenter en personne un justificatif d'identité

N'oubliez pas votre pièce d'identité lors du vote !

Le Tour de France passe à Plouguiel le Dimanche 27 Juin

C'est un événement exceptionnel que l'on doit préparer avec enthousiasme qui impose quelques contraintes de circulation. Itinéraire Plouguiellois D70 de Croas Braban au Bourg, D8 du bourg vers Tréguier.

Horaires :

La route sera fermée à la circulation à 10h55 et ouverte vers les 15h05. La caravane passera vers 12h30, les coureurs vers 14h30.

Consignes de circulation générale.

La semaine précédente éviter les travaux le long des routes départementales D70 et D8.

- A partir du **Samedi soir 18h**, le stationnement sera interdit le long de la départementale, en particulier au bourg sur le parking devant le cimetière.

Attention aux contraventions et au passage de la fourrière.

- A partir du **Dimanche 10h55**, la circulation et la traversée de la départementale seront interdites. Les intersections routières seront gardées par 74 bénévoles.

Pour les habitants qui résident aux abords de la départementale et ont un accès direct à la route, ils seront dans l'obligation de respecter les consignes de circulation dans le créneau horaire prévu.

- Le seul **point de traversée** autorisé sera au carrefour de Groas Coat (La part des anges). La sécurité pour la traversée sera assurée par la gendarmerie et des bénévoles.

Pour y accéder, nous mettons en place une **dévi**ation de Coat Gouénou, Groas Coat, Kermorvan, Kerriou, le bourg.

Consignes pour voter à la mairie.

Nous vous conseillons dans la mesure du possible d'aller voter avant 11h ou après 15h.

De 11h à 15h les automobilistes Plouguiellois du sud pourront accéder au bourg en passant par Groas Coat et la déviation.

Le Parking du terrain de foot sera réservé.

